Les “tribunaux islamiques” britanniques dans le collimateur

13/11/2016 à 16h51

La charia ou loi islamique appliquée au Royaume-Uni ? L’idée a de quoi surprendre mais c’est pourtant le cas depuis 1982. Un usage sur lequel les parlementaires britanniques ont décidé de se pencher après des accusations de discrimination envers les femmes. […]

Censés faciliter la résolution de conflits familiaux et parfois commerciaux au sein de la communauté musulmane, le fonctionnement opaque de ces conseils de la charia est critiqué tandis que les accusations de discrimination contre les femmes se multiplient.

Au point que deux enquêtes, l’une indépendante initiée par le gouvernement et l’autre parlementaire, ont été ouvertes en mai et juin pour voir s’ils sont compatibles avec la loi britannique. Ces enquêtes doivent se pencher sur leur fonctionnement et de possibles pratiques discriminatoires, notamment sur le refus d’octroyer des divorces religieux à des femmes victimes de violences conjugales. […]

“*Ces tribunaux de la charia sont discriminatoires, préjudiciables aux droits des femmes et ils approuvent et légitiment la violence*”, notamment les viols au sein du couple, a déclaré à l’AFP Maryam Namazie, porte-parole de la campagne One Law for All (Une loi pour tous) qui prône leur interdiction.

“*Avant 1982, les musulmanes britanniques obtenaient des divorces sans ces tribunaux*”, a-t-elle fait valoir. Elle a

également dénoncé leur liens avec *“la mouvance islamiste transnationale”*.

Un avis partagé par la politologue suisse Elham Manea qui a enquêté pendant quatre ans sur ce phénomène et en a tiré un livre: *“Women and Sharia Law”*.

“Les groupes islamistes à l’origine de la création de ces conseils ont bénéficié d’un soutien tacite de l’establishment britannique” qui *“hésite à interférer dans ce qu’il considère être des affaires internes à la communauté musulmane”*, a-t-elle dit à l’AFP. […]

Le Parisien

Merci à **bleu marine**